

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER
DE LA FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
REUNI LE 8 MARS 2018**

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les **membres élus**, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Myriam Baron, Vincent Ferré, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Fabienne Moine, Jacques Paviot, Patrick Savidan, Graciela Villanueva

Collège B : Patricia Cardona, Benjamin Ferron, Emmanuel Fureix, Amélie Guillin, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Roberto Poma, Elisabeth Rothmund

Collège BIATSS : Sandrine Anconetti, Vincent Ronach

Collège étudiants : Mahfid Ali, Richard Bukovec, Ylan Damerose, Lola Lefèvre, Léo Simonet

Parmi les membres de droit étaient présentes : Karine Chambefort, Karine Bellance

Parmi les membres invités étaient présents : Sylvie Toscer-Angot, Sergio Delgado, Serge Lhomme, Nadia Duchêne, Sabine Reungoat, Charles Guérin, Elisabeth Vialle

Avant d'ouvrir la première séance du mandat de ce Conseil, Anne-Lise Humain-Lamoure félicite tous les élus et leur propose un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

1. Approbation du PV du conseil du 25 janvier 2018

Anne-Lise Humain-Lamoure explique les modalités habituelles de votes ainsi que la méthode de rédaction du procès-verbal.

Après lecture des procurations et en l'absence d'amendements, le PV du conseil du 25 janvier 2018 est mis au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Actualités

Anne-Lise Humain-Lamoure informe le conseil qu'en date du 15 février, Mme Françoise Moulin-Civil a été nommée Administratrice provisoire de l'Université Paris Est Créteil par la Rectrice. A.-L. Humain-Lamoure ajoute que le calendrier des instances de l'Université a été maintenu. Elle précise qu'elle a d'ores et déjà signé les arrêtés de délégation de signature. Actuellement Mme Moulin-Civil consulte les membres du CA sur la situation institutionnelle.

Anne-Lise Humain-Lamoure annonce la nomination du nouveau recteur d'académie, Daniel Auverlot, et donne quelques éléments de son parcours. Elle précise qu'il est l'un des premiers recteurs à avoir bénéficié du fait que ces derniers ne sont plus obligatoirement enseignant-chercheurs. Il est ancien inspecteur d'académie et spécialiste du 1^{er} degré.

Anne-Lise Humain-Lamoure annonce la nomination de Fabienne Moine en tant que vice-doyen à la recherche de l'UFR. Fabienne Moine présente son parcours aux membres du

conseil. Récemment nommée professeure de civilisation britannique à l'UPEC, elle était auparavant maître de conférences à l'université de Nanterre où elle a été co-directrice puis directrice du département d'AES, élue du Conseil d'UFR, de la Commission Recherche et de la Commission des Publications de l'Université.

Anne-Lise Humain-Lamoure fait un point sur les recrutements BIATSS effectués et en cours. Emmanuelle Auray est recrutée en tant que gestionnaire des formations continues et alternantes, Marion Bellessort est recrutée en appui au secrétariat de licence 1 et au pôle financier, Thomas Kiredjian est recruté au secrétariat master du département LEA, Justin Jaricot est en cours de recrutement sur le poste de responsable du pôle recherche. Enfin, le contrat de Thibault Panni a été renouvelé sur le poste de technicien informatique. Elle remercie Karine Bellance de ses efforts pour stabiliser la structure administrative de l'UFR.

Anne-Lise Humain-Lamoure transmet au Conseil un document intitulé « Première version des axes stratégiques du site Paris-Est pour la période 2020-2024 », présenté en CA de la Comue le 27 février. Elle informe le conseil que l'un des points de discussion concerne la délivrance du doctorat par les établissements membres (et non plus par UPE) ainsi que la gestion commune des Ecoles doctorales. Un vote au CA de la Comue aura lieu sur ce sujet probablement avant l'été. Elle rappelle que les enseignants de la composante encadrent environ 150 doctorants, soit 12% des inscrits d'UPE.

Anne-Lise Humain-Lamoure informe que la CPU et la DGRH, en accord avec la CP-CNU, entendent mettre en oeuvre le suivi de carrière des enseignants selon un roulement par section et par établissement. Elle indique le calendrier transmis pour les sections CNU au sein de l'UFR de 2018 à 2022. Elle précise qu'elle a abordé ce point en CA, mais sans réaction, alors que ce point avait fait l'objet d'un débat l'année passée et que le VP CA s'était engagé à débattre de l'usage qui pourrait être fait de ce suivi au sein de l'Université. Charles Guérin, président de la 8^e section, rappelle que l'immense majorité des sections SHS refusent à ce jour de lire les dossiers éventuellement reçus.

Anne-Lise Humain-Lamoure indique au Conseil les nouvelles modalités des « rendez-vous carrière » instaurés dans le cadre du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR). Ces « rdv » concernent uniquement les enseignants du second degré et viennent en remplacement de l'évaluation annuelle. Ils auront lieu au 6^e, 8^e et 9^e échelons. La circulaire d'organisation est accompagnée d'un guide à l'intention des collègues et d'une grille d'objectifs qui doit guider le « rdv ». Cependant, elle précise que ces documents sont peu adaptés à l'enseignement supérieur. Elle souligne que la DRH demande aux directeurs de composante de réaliser ces entretiens, mais qu'elle souhaite, comme précédemment lors de l'évaluation annuelle, y associer les directeurs de département plus à même de pouvoir apprécier l'implication au quotidien des collègues.

Anne-Lise Humain-Lamoure informe enfin le conseil du décret sur la formation des enseignant-chercheurs, qui prévoit une formation à l'enseignement lors de l'année de stage, dans le temps de service. Elle reste dans l'attente des modalités de mise en oeuvre à l'UPEC.

3. Installation du nouveau Conseil et élection des commissions

Anne-Lise Humain-Lamoure présente les résultats de l'élection au Conseil de Gestion de l'UFR LLSH, publiés par arrêté dès le 9 février. Elle indique des taux de participation plus bas que lors des précédents scrutins, notamment dans le collège des étudiants (4%), et plus particulièrement sur le site de Sénart, en raison des conditions météorologiques qui ont rendu les conditions de circulation très difficiles. Pour chaque collège, elle détaille les suffrages exprimés : 84 et 91% dans les collèges A et B en faveur des listes « Démocratie et partage des savoirs » ; 91% dans le collège BIATSS en faveur de la liste « S'impliquer à vos côtés » ; respectivement 40 et 60% dans le collège étudiant en faveur des listes « Rush » et « UNEF ». Cette dernière obtient donc 5 sièges et la liste « Rush » 3. Anne-Lise Humain-Lamoure félicite à nouveau les élus au Conseil de Gestion de l'UFR.

Elle précise que le calendrier des conseils de gestion de l'UFR sera très chargé cette année en raison du Plan étudiant et de la mise en place de Parcoursup, de l'autoévaluation HCERES. Le calendrier des instances de l'Université implique que les conseils de gestion de l'UFR se

tiennent habituellement le jeudi après-midi. Les commissions auront lieu, si possible, le jeudi après-midi entre deux conseils, sinon le jeudi matin. A.-L. Humain-Lamoure recommande donc aux élus de se libérer autant que possible le jeudi et rappelle aux élus l'importance de donner procuration en cas d'absence.

Anne-Lise Humain-Lamoure présente les attributions du Conseil de gestion portées dans les statuts de l'UFR en formation plénière (formation, recherche, budget, emplois notamment) et en formation restreinte (carrière des enseignants-chercheurs, recrutements, profils de poste principalement). Elle précise que, dans les faits, ses attributions seront plus larges. Tous les aspects collectifs de l'UFR étant soumis au Conseil *a minima* pour information et le plus souvent pour délibération. Elle rappelle également son engagement et celui de son équipe en faveur d'un fonctionnement collégial.

Elle précise que le conseil doit être complété de six membres extérieurs, élus au suffrage indirect et qui, à ce titre, participent aux délibérations. De plus, sont invités aux séances du conseil les directions de département (FI et FC), d'Ecoles doctorales, ainsi que les membres non élus de l'équipe décanale. Selon l'ordre du jour, les directeurs de laboratoire peuvent également y être invités. Elle propose que les directeurs de laboratoire soient invités à chaque conseil au même titre que les directions de département.

Emmanuel Fureix souligne que cela contribuera au lien entre formation et recherche.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Anne-Lise Humain-Lamoure explique le fonctionnement des commissions : elles permettent de débattre en amont du conseil de façon à transmettre à ce dernier pour délibération des propositions déjà concertées. Elles sont donc des lieux de débats, mais non de vote. L'objectif est de permettre aux élus de discuter sur certains sujets plus longuement qu'il n'est possible de le faire en conseil. Les commissions « pédagogie », « moyens » et « recherche » se composent chacune de 7 élus des collèges A et B, 1 du collège BIATSS et 3 élus étudiants. La commission des statuts est constituée de 5 élus des collèges A et B, 1 du collège BIATSS, 3 élus étudiants. Le rythme des commissions peut-être variable en fonction des sujets. Deux commissions peuvent être réunies pour traiter de sujets transversaux, notamment pour l'étude des maquettes de formation.

Elle précise que les commissions doivent être présidées par des élus. Depuis 2010, pour une gestion tout à la fois plus collégiale et plus efficace de l'UFR, cette équipe et la précédente ont fait coïncider les présidences de trois commissions avec les fonctions de vice-doyen en charge de la pédagogie, des moyens et de la recherche. Ce choix a été celui d'une gestion collégiale, où les vice-doyens ont véritablement en charge et par délégation du doyen des domaines de responsabilité. Elle fait part de son souhait de perpétuer cette organisation à la fois collégiale et resserrée.

Anne-Lise Humain-Lamoure invite les membres du conseil à se porter candidat pour les différentes commissions.

Se portent candidats pour la commission « moyens » : Vincent Ronach, Léo Simonet, Ylan Damerose, Myriam Baron, Jacques Paviot, Elisabeth Rothmund. Il est proposé que Myriam Baron préside cette commission. La composition et la présidence sont soumises au vote.

La composition et la présidence de la commission « moyens » sont adoptées à l'unanimité.

Se portent candidats pour la commission « pédagogie » : Sandrine Anconetti, Léo Simonet, Ylan Damerose, Lola Lefèvre, Elisabeth Rothmund, Jean-Marc Leblanc, Myriam Baron. Il est proposé que Jean-Marc Leblanc préside cette commission. La composition et la présidence sont soumises au vote.

La composition et la présidence de la commission « pédagogie » sont adoptées à l'unanimité.

Se portent candidats pour la commission « recherche » : Sandrine Anconetti, Lola Lefèvre, Léo Simonet, Richard Bukovec, Patrick Savidan, Emmanuel Fureix, Graciela Villanueva, Benjamin Ferron, Fabienne Moine, Myriam Baron, Vincent Ferré.

Il est proposé que Fabienne Moine préside cette commission. La composition et la présidence sont soumises au vote.

La composition et la présidence de la commission « recherche » sont adoptées à l'unanimité.

Se portent candidats pour la commission « statuts » : Vincent Ronach, Donna Kesselman, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc.

Il est proposé que cette commission très incomplète (deux collègues sur trois représentés) soit votée au prochain conseil. De même, les commissions « pédagogie » et « moyens » pourront être complétées.

Anne-Lise Humain-Lamoure explique enfin les modalités de candidature et d'élection des six personnalités extérieures. Celles-ci doivent respecter strictement la parité. Des catégories sont imposées : un.e représentant.e des collectivités territoriales, un.e représentant.e des activités économiques, un.e représentant.e des associations culturelles et sociales, un.e représentant.e des enseignants du 2^e degré. Afin de proposer dans les prochains conseils des candidats à l'élection, A.-L. Humain-Lamoure demande aux membres du conseil de lui transmettre des noms et contacts. Elle précise qu'il serait bon de contacter des personnes, qui travaillent déjà avec l'UFR, de sorte qu'elles puissent trouver un intérêt à siéger régulièrement. Elle souligne que M. Frédéric Henry, employé par les Cinémas du Palais, a été particulièrement assidu lors du dernier mandat et reste un partenaire notamment des Cinés-débats. Elle propose de le contacter.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Anne-Lise Humain-Lamoure explique que le Département du Val de Marne est la collectivité locale que nous sollicitons habituellement pour qu'elle désigne un représentant. Elle propose que nous sollicitions à nouveau le Département du Val de Marne qui est certes menacé actuellement de disparition, mais que nous soutenons. Elle rappelle que c'est un partenaire important de l'Université.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

4. Information sur le processus d'auto-évaluation des formations HCERES

Anne-Lise Humain-Lamoure informe que le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) est chargé d'évaluer les mentions de licence, licence professionnelle et master rassemblées en champs de formations. Pour ce faire, il s'appuiera sur une autoévaluation des mentions et champs actuels, dont la liste a été validée lors de la CFVU du 5 février. Ainsi l'ensemble de nos mentions est regroupé dans le champ « Humanités, cultures et sociétés », défini en 2014 lors de la précédente accréditation. Cette autoévaluation est déterminante pour la prochaine accréditation de nos mentions. Il nous faut donc déposer un dossier pour chaque mention et niveau, soit 15 dossiers au total : en licence (LEA, LLCER, Lettres, Géographie et aménagement, Histoire, Philosophie), en licence professionnelle (Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, Métiers de la communication : chargé de communication), en master (LEA, LLCER, Lettres, Communication, Géographie, Histoire, Philosophie). Les masters sous la mention « MEEF second degré » seront évalués selon des dispositifs, qui leur sont propres, sous l'égide de l'ESPE. Les formations continues (DAEU, FC Anglais, FC non diplômante) ne sont pas concernées. En revanche, les formations en FA doivent figurer dans le bilan de la mention. Les dossiers seront constitués

- d'un document d'autoévaluation (15 à 20 pages maximum) constitué d'une partie bilan qui inclut une analyse de la mention (points forts, points faibles, risques identifiés et perspectives d'amélioration envisagées), puis des réponses à différents items du « référentiel » HCERES (« finalité de la formation », « positionnement de la formation », « organisation pédagogique », « pilotage ») ;
- d'un tableau des unités d'enseignement,

- d'un tableau de l'équipe pédagogique, vacataires inclus
- d'un ensemble de données caractéristiques de la mention (notamment effectifs étudiants sur les cinq dernières années, insertion professionnelle et poursuite d'études)
- d'annexes (supplément au diplôme, fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)).

Concernant ces tableaux et annexes, l'université devrait nous fournir (à une date non encore connue) les données chiffrées sur les effectifs, le suivi de cohorte, les enquêtes d'insertion professionnelle, mais la plus grande partie sera remplie et/ou synthétisée par l'UFR et sera envoyée aux directions de département pour relecture, amendements et compléments courant mars.

Elle rappelle que le calendrier est très contraint et que la date limite pour rendre les dossiers par mention est fixée au 11 avril.

Elle souligne également que les directeurs de département ont été désignés comme les responsables de mention par vote du précédent conseil et doivent rester les seuls interlocuteurs pour coordonner efficacement autant de dossiers. Ces derniers peuvent organiser le travail au sein de leurs départements comme ils le souhaitent.

Elisabeth Vialle évoque le problème de la mention LLCER qui recoupe trois départements. Anne-Lise Humain-Lamoure répond que le dossier est bien au niveau de la mention. Les départements concernés doivent se concerter.

5. Information sur le financement du « Plan étudiant »

Anne-Lise Humain-Lamoure informe que la loi Orientation et Réussite des Étudiants (Ore) est désormais votée et que les décrets d'application devraient être connus rapidement. Elle présente les différents financements possibles pour une mise en œuvre qui risque d'être dispendieuse :

- Un financement interne à l'UPEC non spécifiquement dédié au « Plan étudiant », intitulé appel annuel à projet « transformation pédagogique » : nous avons déposé un dossier « Mieux réussir en L1 » qui inclut cette année un 2^e volet propédeutique, qui pourrait convenir à des étudiants admis avec un « oui si ». Ce volet représente environ 45 000 € sur les 80 000 € demandés. .
- Une enveloppe budgétaire « emploi » nous a été accordée par le Rectorat afin de financer un emploi (384h eq. TD), non pérenne, sur un fléchage obligatoire vers le parcours anglais-espagnol en LEA considéré comme une filière en tension. Une fiche de poste concernant les deux sites (Créteil et Sénart) reste à déposer.
- Un financement est proposé par le Ministère, ainsi que deux appels à projet. Au titre, d'une dotation nationale de 5,7M€ pour le traitement des dossiers, la fonction de directeurs des études et l'aménagement des cursus des étudiants admis avec un « oui si », l'UPEC a reçu 165 394 € pour 2018. Un argumentaire a été demandé en urgence à chacune des 9 composantes concernées par le Plan étudiant (PE). Nous avons demandé environ 42 000€ pour assurer le traitement des dossiers et le suivi des « oui si » : heures (RNA et cours), appui administratif, emploi étudiant, crédits pédagogiques.

Un appel à projet « investissements » pour l'ensemble des universités doté de 6,5M€ en 2018 (avec une montée en charge jusqu'à 100M€ en 2022) a été lancé. Une réponse unique doit être déposée par l'Université. Ont donc été priorisés des demandes mutualisables : ALGECO, rénovation des amphithéâtres et leur équipement en vidéoprojecteurs, salle de captation vidéo, rénovation de salles informatiques,.

La seconde vague de l'appel à projet dans le cadre du PIA 3 « Nouveaux cursus » est dédiée au financement de transformations pédagogiques, notamment pour l'accompagnement des étudiants admis avec un « oui si » dans le cadre du Plan étudiant (PE). Cet appel permet des dotations très conséquentes sur une dizaine d'années. Le projet en cours d'élaboration pour l'UPEC comprend donc des éléments de ce type fondés sur une sorte de semestre de propédeutique. Il inclut également des éléments explicitement attendus d'individualisation des parcours et d'approche par les compétences. L'UFR participe à la concertation mais est restée prudente à ce stade d'élaboration sur sa participation au projet.

Sur ces bases de financement incertaines, Anne-Lise Humain-Lamoure propose à la discussion quelques éléments d'organisation discutés au sein de l'équipe décanale pour le traitement des dossiers et le suivi des étudiants, dont les effectifs risquent d'être encore croissants, indépendamment de tout Plan étudiant. Il s'agit une déclinaison de la fonction de « directeur des études » selon les modèles actuels de fonctionnement de l'UFR :

- la création d'une fonction d'assesseur « Plan étudiant » auprès du vice-doyen à la pédagogie en charge de coordonner la mise en œuvre du traitement des dossiers, d'extraire les données de Parcoursup, de coordonner le volet propédeutique de « Mieux réussir en L1 », d'élaborer les modèles de contrats pédagogiques et d'en assurer le suivi en lien avec le service scolarité, les secrétariats pédagogiques et des référents dans les départements.
- La création de référents « Plan étudiant » dans les départements, aux côtés du/de la responsable de L1, en charge de l'organisation de l'étude collective des dossiers, du suivi des étudiants en contrat pédagogique
- un appui administratif supplémentaire rémunéré en vacacion.
- le recrutement d'emploi étudiant

Anne-Lise Humain-Lamoure précise que la réponse « oui si » va nécessiter de mettre en place des aménagements de parcours. Dans l'urgence, l'équipe décanale propose d'étendre des dispositifs existants ou ayant existé précédemment :

- pour les étudiants fragiles, dont le parcours antérieur permet *a priori* une bonne insertion à l'université si elle est progressive, la mise en place de contrats pédagogiques permettant une L1 en deux ans, avec appui en tutorat ;
- pour des étudiants plus fragiles, la mise en place de contrats pédagogiques permettant une L1 en deux ans, avec obligation de suivi du programme « Mieux réussir en L1 » en lieu et place de cours.

Elle souligne cependant que la réflexion est en cours et que ce ne sont que de grands principes qui ne peuvent être arrêtés sans visibilité sur les financements afférents. Ces propositions de principe sont acceptées à l'unanimité.

6. Vote de crédit « master recherche » 2018

Ce point a été reporté au conseil du 29 mars 2018.

7. Vote d'ajustements de la maquette du master Géomarketing (FA)

La Région, principal financeur public des formations en apprentissage, a récemment réduit les financements alloués à ces parcours et fixe désormais un plafond d'heures par type de master et par année. Le master géomarketing doit donc présenter au CFA une maquette qui comporte 840h apprentis (440 en M1, 400 en M2). Il s'agit donc d'une mise en conformité. Les modifications proposées par les responsables du parcours portent sur deux UE du 1^{er} semestre, dont le volume horaire a été légèrement réduit. L'organisation générale des enseignements et les modalités de contrôle des connaissances restent inchangées.

Les volumes horaires du master géomarketing sont adoptés à l'unanimité.

8. Vote d'un message adressé à l'Université de Galatasaray

Ce point est reporté.

Questions diverses

Pas de questions diverses